



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 16 décembre 2020 en visioconférence, à huis clos, à compter de 16h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Louise Robert
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau

Est aussi présent :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard

Note au procès-verbal

La présente séance ordinaire du conseil municipal a été tenue et enregistrée en visioconférence Zoom, à huis clos en présence des membres du conseil et des officiers municipaux.

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal ont reconnu avoir reçu l'avis de convocation en date du 11 décembre 2020 à leur domicile et par courriel. Les délibérations et les discussions, à cette séance extraordinaire portent uniquement sur : Décision en ressources humaines.

Ouverture de la séance par la maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2020-12-334 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-335 Décision en ressources humaines

Attendu la résolution municipale 2019-11-346, laquelle mandate la firme légale RPGL, avocats d'agir à titre de procureurs pour les services professionnels en matière d'affaires juridiques auprès de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie;

Attendu la résolution municipale 2020-10-266, laquelle mandate la firme légale RPGL, avocats d'agir à titre de procureurs pour les services professionnels et juridiques en relations de travail auprès de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie;

Attendu le mandat octroyé à la firme RPGL avocats, dans les dossiers #700020202, #700020264 et #506802826 relativement à l'employé portant le numéro d'employé #189 auprès de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie;

Considérant qu'une entente de règlement hors cour est intervenue entre la Municipalité de Lac-Sainte-Marie et l'employé portant le numéro d'employé #189 dans le cadre des dossiers #700020202, #700020264 et #506802826 susmentionnés;

Considérant que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie ont pris connaissance de l'entente de règlement hors cour relativement aux dossiers #700020202, #700020264 et #506802826 de l'employé portant le numéro d'employé #189 auprès de la municipalité de Lac-Sainte-Marie;

Par ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que ce Conseil autorise, par la présente, Son Honneur le Maire,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Monsieur Gary Lachapelle et le directeur-général, Monsieur Yvon Blanchard, à signer au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie l'entente hors cours intervenue entre la Municipalité de Lac-Sainte-Marie et l'employé portant le numéro d'employé #189 dans le cadre des dossiers #700020202, #700020264 et #506802826 de même que tout autre document relatif en vue de rendre exécutoire cette entente hors cour.

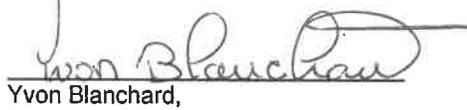
Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-336 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 16h45.


Gary Lachapelle,
Maire


Yvon Blanchard,
Directeur général, secrétaire-trésorier